

CCMSA 2023-12

# Gestion du contrôle interne

## Outil de Gestion, Requêtes et Etats (OGRE)

(1<sup>ère</sup> modification)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Gestion du contrôle interne (OGRE) » dont la finalité est la réalisation par les caisses de MSA des actions de contrôle interne et la garantie de leur traçabilité.

Le traitement a pour objectifs :

- La gestion automatisée des données de suivi des Actions de Contrôle Interne (ACI, VC et PCDCF) par la mise à disposition d'un outil dédié,
- La supervision et la traçabilité des tâches et des contrôles pour garantir leur effectivité,
- La production de statistiques permettant de :
  - Disposer de l'intégralité des données des contrôles réalisés,
  - Consolider les actions de contrôle de chaque organisme de MSA,
  - Piloter l'activité de contrôle interne par la CCMSA afin de définir des orientations et des recommandations institutionnelles,
  - Rendre compte aux pouvoirs publics, aux autres régimes et partenaires de la politique de contrôle du régime agricole des actions réalisées en matière de contrôle interne.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la Mutualité Sociale Agricole est soumise.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Données de santé
- Vie personnelle
- Vie professionnelle
- Informations d'ordre économique et financier.

Les informations sont conservées dans la base courante des Caisses de Mutualité Sociale Agricole pendant deux ans, à compter de la date de début de la période de réalisation des contrôles. A l'issue du délai en base active, les données utiles à des fins statistiques sont conservées, pendant 7 ans, à compter du transfert des données de la base gestion.

L'accès aux informations est réservé à la Direction Comptable et Financière (DCF) de la CCMSA, au personnel iMSA, aux agents des Caisse Générale de Sécurité Sociale et aux agents de votre caisse, habilités à l'outil en tant que destinataires internes.

Les destinataires externes sont :

- Les commissaires aux comptes de la MSA,
- Les partenaires GPCD de la MSA et leurs commissaires aux comptes
- Les autorités de tutelles
- Les différents corps de contrôle (Cour des comptes, MNC, IGAS...)
- Organismes de formation : FORCE NORD, ARCMSA NOUVELLE AQUITAINE, ARCMSA OCCITANIE, UMSAO
- La CFE

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation. Compte tenu du motif obligatoire que revêt ce traitement, les droits d'opposition et à la portabilité ne s'appliquent pas. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) \\_ 3, Place de Fontenoy TSA \\_ 80715 \\_ 75334 PARIS CEDEX07](#)